



FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)

**Rapport d'activités
pour la période du
1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019**

Juin 2019



Table des matières

Introduction	2
Objectifs et champs d'application du FDT	3
Priorités d'interventions	3
a) Adoption des priorités d'interventions.....	3
b) Adoption des politiques de soutien	3
c) Priorités d'intervention.....	4
Bilan des activités 2018-2019 FDT – Mirabel par priorités d'intervention.....	5
Bilan financier 2018-2019 / FDT – Mirabel	8
Liste des contrats de service et des ententes sectorielles de développement local et régional	9
Délégation à un OBNL.....	9
Conclusion.....	10



Introduction

Le 5 novembre 2014, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, le ministre des Finances, M. Carlos Leitão et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), M. Pierre Moreau, ont signé, avec les représentants des municipalités, une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015.

Un projet de loi présentant les dispositions législatives nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance a été déposé à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014. La loi a été adoptée en avril 2015. En février 2016, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire annonce la poursuite du FDT pour une durée totale de 5 ans, soit jusqu'en 2019-2020.

Le pacte fiscal transitoire annonce la création d'un nouveau Fonds de développement des territoires (FDT), qui est notamment composé des enveloppes qui étaient jadis dédiées au Pacte rural, au financement du poste d'agent de développement rural, au soutien à la mission de base du Centre local de développement (CLD de Mirabel).

La Ville de Mirabel a signé, le 16 juillet 2015, un protocole d'entente et un addenda avec le ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, visant à assurer la gestion du FDT. À cet effet, la municipalité a confié à son service de développement économique « Mirabel économique » qui remplace l'ancien CLD de Mirabel depuis le 1er janvier 2016, la responsabilité de produire annuellement un rapport d'activités et de le rendre disponible au MAMH et à ses citoyens.

Le présent document concerne la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019. Pour ce, le MAMH a attribué et réservé une enveloppe budgétaire de 565 016 \$ pour la réalisation d'activités portant sur les priorités d'intervention de la municipalité.

Ce rapport a pour territoire d'application la ville (MRC) de Mirabel.

Objectifs et champs d'application du FDT

Le Fonds de développement du territoire de la ville de Mirabel permet d'affecter des montants au financement d'activités de développement économique local portant sur les principaux objectifs suivants :

- aménagement et développement du territoire;
- soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
- promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- mobilisation des communautés et soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes;
- soutien au développement rural.

Priorités d'interventions

a) Adoption des priorités d'interventions

La municipalité a établi, en vertu des dispositions prévues à l'entente conclue avec le MAMH, ses priorités pour l'utilisation du FDT. Celles-ci ont été identifiées à partir des « *Priorités d'intervention en développement économique – Plan d'action 2018-2019* » considérées par le conseil municipal et adoptées par celui-ci à la séance du 25 février 2019 en vertu de la résolution 209-02-2019, déposée et accessible via le site Internet de la Ville. Le MAMH en a reçu copie.

b) Adoption des politiques de soutien

Les règles d'utilisation des sommes du FDT sont incluses dans la Politique de soutien aux entreprises et dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Ces Politiques ont toutes deux été adoptées par le conseil municipal de la ville de Mirabel le 25 février 2019 en vertu des résolutions respectives 207-02-2019 et 208-02-2019.

Ces documents ont été développés afin d'informer la communauté d'affaires, les organismes et les citoyens de Mirabel sur les différents outils de financement et/ou aide disponibles pour leurs entreprises et les règles d'attribution inhérentes.

c) Priorités d'intervention

Dans ses priorités de développement économique, la Ville de Mirabel a identifié quatre priorités d'intervention principales. Celles-ci sont :

① Relève agricole

Faciliter le transfert d'entreprises inter-génération dans le domaine rural et favoriser la relève entrepreneurial du secteur et encourager leurs initiatives.

② Soutien aux projets structurants

Répondre à toute opportunité en matière de développement socio-économique et définir le portrait de tous les organismes économiques et sociocommunautaires du territoire.

③ Développement sectoriel

Appui et accompagnement des entreprises dans la réalisation de leurs projets, identification d'opportunités d'affaires, de sous-traitance industrielle locale et identification du potentiel de développement des filiales étrangères présentes sur le territoire.

④ Fonds d'aide aux entreprises

Développement de l'entreprenariat local et promotion des entrepreneurs locaux.

Pour chacune de ces priorités, la Ville de Mirabel y associe un Fonds local de développement spécifique constitué à partir des sommes versées à titre de FDT. Ces Fonds sont les suivants :

- Fonds de la relève agricole (FRA) ;
- Fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (FSPS);
- Fonds de soutien au développement sectoriel (FSDS);
- Fonds d'aide à l'entreprise (FAE).

Bilan des activités 2018-2019 FDT – Mirabel par priorités d'intervention

Nom du bénéficiaire	Type d'aide	Coût total	Sommes engagées	Sommes versées	Solde à verser	Emplois créés ou maintenus
---------------------	-------------	------------	-----------------	----------------	----------------	----------------------------

PRIORITÉ 1 – Relève agricole (FRA)

Ferme Ronoit	Subvention développement des entreprises	560 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	∅	1
Ferme Vyvo Lait SENC	Subvention développement des entreprises	1 470 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	∅	2
2 DOSSIERS	TOTAL :	2 030 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	∅	3

PRIORITÉ 2 – Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie(FSPS)

Fondation Pallia-Vie	Subvention développement des milieux de vie	150 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	∅	∅
Table de concertation communautaire de Mirabel	Subvention développement des milieux de vie	185 901 \$	31 000 \$	∅	31 000 \$	1
Polyclinique médicale Domaine Vert Nord	Subvention développement des entreprises	5 104 200 \$	100 000 \$	∅	100 000 \$	30
Des mots o galop	Subvention développement des milieux de vie	46 732 \$	8 500 \$	∅	8 500 \$	1
Synergie Économique des Laurentides	Soutien à la planification du territoire	490 000 \$	11 000 \$	∅	11 000 \$	1
5 DOSSIERS	TOTAL :	5 976 833 \$	160 500 \$	10 000 \$	150 500 \$	33

Nom du bénéficiaire	Type d'aide	Coût total	Sommes engagées	Sommes versées	Solde à verser	Emplois créés ou maintenus
---------------------	-------------	------------	-----------------	----------------	----------------	----------------------------

PRIORITÉ 3 – Développement sectoriel (FSDS)

Tourisme Mirabel (1)	Subvention développement des entreprises	18 772 \$	13 722 \$	13 722 \$	∅	1
La Route des Gerbes d'Angélica	Subvention développement des entreprises	37 079 \$	20 000 \$	20 000 \$	∅	2
Association des Maisons de jeunes de Mirabel	Subvention développement des milieux de vie	6 564 \$	2 500 \$	2 500 \$	∅	7
Marché public des Laurentides	Subvention développement des événements	42 213 \$	20 997.50 \$	20 997.50 \$	∅	1
Centre de Marque de Mirabel	Subvention développement des événements	12 647 \$	11 548.61 \$	11 548.61 \$	∅	∅
Club équestre de Mirabel	Subvention développement des milieux de vie	36 313 \$	10 250 \$	10 250 \$	∅	∅
Club récréatif équestre des Laurentides	Subvention développement des milieux de vie	3 684 \$	2 763 \$	∅	2 763 \$	∅
Club équestre de Mirabel (2)	Subvention développement des milieux de vie	28 360 \$	21 271 \$	∅	21 271 \$	1
Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM)	Subvention développement des entreprises	61 500 \$	40 000 \$	∅	40 000 \$	5

Nom du bénéficiaire	Type d'aide	Coût total	Sommes engagées	Sommes versées	Solde à verser	Emplois créés ou maintenus
---------------------	-------------	------------	-----------------	----------------	----------------	----------------------------

PRIORITÉ 3 – Développement sectoriel (FSDS) (suite)

Tourisme Mirabel (2)	Conseil aux entreprises, organismes, communautés	137 791 \$	47 000 \$	∅	47 000 \$	1
Tourisme Mirabel (3)	Subvention développement des événements	74 407 \$	27 032 \$	∅	27 032 \$	1
Maison de la famille	Subvention développement des milieux de vie	13 500 \$	2 800 \$	2 800 \$	∅	3
Maison Tricotisse	Subvention développement des entreprises	109 727 \$	35 000 \$	∅	35 000 \$	2
Aviation Connexion	Subvention développement des entreprises	62 260 \$	10 000 \$	10 000 \$	∅	1
14 DOSSIERS	TOTAL :	644 817 \$	264 884.11 \$	91 818 \$	173 066 \$	25

PRIORITÉ 4 – Fonds d'aide aux entreprises (FAE)

Maître Polisseur	Subvention développement des entreprises	23 262 \$	5 000 \$	∅	5 000 \$	1
1 DOSSIER	TOTAL :	23 262 \$	5 000 \$	∅	5 000 \$	1

Bilan financier 2018-2019 / FDT – Mirabel

CONTRIBUTIONS 2018-2019	
Sommes reçues du FDT	565 016 \$
Total des contributions	565 016 \$

SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES / ORGANISATIONS ET DÉPENSES D'ADMINISTRATION	
Sommes engagées en cours d'années (incluant les ententes sectorielles)	466 330 \$

SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES ET DÉPENSES D'ADMINISTRATION (1)	
Sommes réelles versées (incluant les ententes sectorielles)	120 068 \$
Soutien aux entreprises et dépenses d'administration	234 800 \$
Total des contributions réelles versées	354 868 \$

SOMMAIRE	
<i>Total des sommes reçues pour le FDT</i>	565 016 \$
Total des sommes engagées non-versées	346 262 \$
Total des contributions réelles versées	354 868 \$
Fonds disponibles pour les nouveaux engagements (2)	(136 114 \$)

(1) Les sommes versées sont comptabilisées lorsque toute les sommes engagées pour un projet donné ont été effectuées, tel que défini par le MAMH.

(2) Sommes à récupérer des subventions à venir.

Liste des contrats de service et des ententes sectorielles de développement local et régional

La ville de Mirabel, en collaboration avec les 7 autres MRC de la région des Laurentides, dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions, a participé et contribué financièrement à la ratification de 4 ententes sectorielles afin de soutenir des projets et faire la promotion du développement social et économique du territoire. Ces ententes vont contribuer à mettre en place des entreprises d'économie sociale ou des regroupements d'intérêts à caractère économique et à leur donner les moyens de poursuivre leur développement et, par le fait même, celui de nos communautés en améliorant les milieux de vie

Ententes sectorielles régionales Contribution de Mirabel via le FDT	Coût total	Sommes engagées	Sommes versées	Sommes à verser
Entente sectorielle en économie sociale pour la région des Laurentides	220 000 \$	2 500 \$	2 500 \$	Ø
Entente sectorielle de développement – Film Laurentides	100 000 \$	5 750 \$	5 750 \$	Ø
Entente sectorielle de développement – Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides	222 564 \$	12 696 \$	Ø	12 696 \$
Entente sectorielle de développement – Secteur bio-alimentaire TCBL des Laurentides	212 500 \$	5 000 \$	Ø	5 000 \$
4 ENTENTES	TOTAL :	755 064 \$	25 946 \$	8 250 \$
			17 696 \$	

Délégation à un OBNL

Comme la Ville de Mirabel a décidé suite à l'adoption, par le gouvernement du Québec, de la « loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 », d'exercer directement ses compétences en matière de développement économique, elle n'a donc pas délégué à un OBNL la gestion de son développement économique. Elle a donc signé une entente avec le MAMOT relative au Fonds de développement des territoires. Elle a, pour ce faire, mis en place un nouveau Service de développement économique nommé « Mirabel économique » à qui elle en a confié la gestion. Ce

Service est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2016 et remplace l'ancien CLD de Mirabel qui a cessé ses opérations le 31 décembre 2015.

Conclusion

L'année 2018-2019 fut une autre année de développement importante du rôle du FDT dans l'économie Mirabelloise. En confiant au Service de Mirabel économique la gestion du FDT, la municipalité dispose maintenant de nouveaux moyens permettant le plein développement du potentiel économique et de ses milieux de vie. À cet effet, l'impact économique des sommes engagées et versées dans la municipalité via le Fonds est de **22 nouveaux projets** générant des **investissements totaux de 8,6 M \$** et permettant **la création ou le maintien de 62 emplois** sur le territoire desservi. De plus, le FDT permet à la municipalité de participer à 4 ententes sectorielles régionales et de contribuer à l'amélioration des milieux de vie de l'ensemble des Laurentides.

En conclusion, le FDT est devenu un levier financier gouvernemental de plus en plus essentiel au développement local de la municipalité.

Préparé par : M. Gilbert LeBlanc, Ec.D.
Directeur
Mirabel économique
Tél. : 450 475-2008 poste 6044
g.leblanc@mirabeleconomique.ca

